



Procès-verbal de la séance ordinaire du 28/06/2019
Commune de Villemeux sur Eure

L'an 2019 et le vingt-huit du mois de juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur RIGOURD Daniel, Maire.

Présents : Monsieur RIGOURD Daniel, Madame COUVÉ Christel, Madame HUET-RANGUIN Christine, Monsieur RICARD Jean-François, Madame TOMIC Danielle, Madame JODEAU Huguette, Monsieur DOGUET Claude, Madame AYMÉ-PAPILLON, Monsieur BAUBION Guy.

Absents excusés : Monsieur BIDANCHON Xavier (pouvoir à Monsieur RIGOURD Daniel) - Monsieur VERTEL Sébastien (pouvoir à Monsieur RICARD Jean-François).

Absents : Mesdames TÉTON-SALMON Céline et BERSIHAND Louise, Messieurs LHUISSIER Patrice et Monsieur MARTIN David.

Secrétaire de Séance : Madame AYMÉ-PAPILLON Nadine

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

Présentation d'un projet de mutuelle communale :

Madame MICKAILOFF et Monsieur BOUCHEDI, représentants de la société AXA, présentent le projet de santé communale qu'ils proposent à la commune de Villemeux-sur Eure. Le concept a été lancé en Bretagne et s'est étendu au reste de la France, ces dernières années. Cette mutuelle s'adresse aux travailleurs non salariés, aux retraités et aux personnes sans emploi. Le volume de contrats permet une baisse des coûts, c'est pourquoi AXA propose une réduction de son tarif de 25 ou 30 % (selon la date de signature du partenariat avec la commune). Ce tarif préférentiel serait maintenu après souscription, sans limite dans le temps. Il ne s'agit pas d'un contrat collectif, mais individuel. Aucun tarif ne peut être communiqué à ce stade puisqu'il est individualisé. Le rôle de la commune consiste à diffuser un document d'information à la population et mettre à disposition un local et les moyens nécessaires à l'organisation d'une réunion publique. Il n'y a pas d'exclusivité, la commune peut donc signer un partenariat similaire avec une autre mutuelle.

Monsieur le Maire indique être très sensible à cette problématique. Il a d'ailleurs pris attache avec la commune de Senonches qui a signé il y a un an un partenariat similaire. Toutefois, il convient d'être vigilant pour ne pas tomber sous le coup du délit de favoritisme. C'est pourquoi, comme Senonches, il sera préalablement réalisé un recensement des besoins, pour établir un cahier des charges, puis un appel à partenariat, afin d'assurer une mise en concurrence.

Madame MICKAILOFF attire l'attention du conseil sur le fait qu'une mutuelle ne peut-être résiliée à tout moment. Bien souvent, les contrats vont du 1^{er} janvier au 31 décembre. Compte tenu du délai de préavis, si la réunion publique n'est pas réalisée avant la fin septembre ou le début octobre, les nouveaux contrats ne pourront être signés que pour 2021. Le partenariat proposé ne dure qu'un an et plusieurs opérateurs peuvent être retenus en parallèle.

Monsieur BAUBION souhaite connaître la durée de validité de la proposition.

Madame MICKAILOFF indique que la proposition sera valable un an, durant lequel les adhésions seront progressives.

Madame JODEAU demande s'il y a un délai de carence et si les frais d'ostéopathie sont pris en charge.

Madame MICKAILOFF répond qu'il n'y a de délai de carence que lorsque la personne n'avait pas de mutuelle. En ce qui concerne les prestations de remboursement, cela dépend des options souscrites. Les garanties proposées sont en fonction des besoins, AXA ayant un rôle de conseil en la matière.

Madame AYMÉ-PAPILLON juge la démarche intéressante, surtout pour les personnes âgées ou éloignées d'internet. Toutefois, elle souhaite qu'une mise en concurrence soit réalisée.

Madame MICKAILOFF attire l'attention sur l'échéance et les délais de préavis. Elle préconise une communication rapide sur le sujet.

Monsieur le Maire ajoute que la période n'est pas propice, avant les vacances, pour communiquer. Cela ne pourrait être fait, au mieux, qu'en septembre. Si les retours sont rapides, il sera possible de mettre en place un partenariat.

Madame AYMÉ-PAPILLON souhaite avoir des détails sur l'offre tarifaire. Est-elle en fonction des catégories ? A quoi correspondent les 25 % de remise annoncés ?

Madame MICKAILOFF indique que cela dépend de la situation de chacun et qu'il s'agit de la remise consentie sur les tarifs habituellement pratiqués par AXA. Cela est très transparent.

Madame HUET-RANGUIN demande si un support de communication, type site internet, serait disponible pour avoir accès aux tarifs des différentes formules.

Madame MICKAILOFF propose de faire un comparatif sur une situation précise.

Madame HUET-RANGUIN fait remarquer qu'il est très compliqué de comparer des tarifs de mutuelle. L'aspect préférence communale peut être intéressant, mais difficile d'en mesurer le bénéfice, compte tenu de l'opacité sur les tarifs. De plus les libellés des prestations, exprimés par rapport au remboursement sécurité sociale, ne veulent rien dire. Cette mutuelle s'adresse à une population fragile il faut donc être vigilant.

En conclusion, le conseil municipal décide de recenser les besoins afin de rédiger un cahier des charges précis et de lancer un appel à partenariat. Madame AYMÉ-PAPILLON propose son concours.

Monsieur BAUBION ajoute qu'il serait intéressant de connaître la proportion de TNS et des retraités sur la commune.

D2019-33 : Recrutement pour un accroissement temporaire d'activité d'un adjoint technique territorial :

L'entretien des différents bâtiments communaux est réalisé en régie, depuis le 1er septembre 2018.

Il est envisagé de reconduire l'expérimentation pour un an.

Il convient donc de créer un poste non permanent d'adjoint technique territorial, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 12 mois, à compter du 1er septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de créer le poste proposé.

D2019-34 : Subvention aux associations :

Sur proposition de la commission associations, réunie le 11 juin 2019, M. le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Pour mémoire, subv. 2018	Subvention 2019	
		Demandée	Proposition de la commission
Ca marche à Villemeux	550 €	550 €	550 €
Club de l'amitié	250 €	300 €	300 €
Tennis	- €	600 €	500 €
AGEV (gym d'entretien)	250 €	100 €	100 €
La boule villemeusienne	200 €	150 €	150 €
La gaule nogentaise	250 €	300 €	300 €
cyclo Villemeux	600 €	700 €	700 €
3A	350 €	350 €	350 €
Foot	3 600 €	4 000 €	4 000 €
Tennis de table	450 €	500 €	500 €
Cadance	400 €	400 €	400 €
Compa	20 €	- €	25 €
Nogenternet	40 €	- €	40 €
St Evroult, terre d'histoire	500 €	750 €	500 €
Chaudon Loisirs Seniors	40 €	- €	40 €
fondation patrimoine (1)	120 €	- €	120 €
Prévention routière	150 €	- €	150 €
TOTAL		8 700 €	8 725 €

Madame COUVÉ apporte les précisions suivantes :

- la société de chasse n'a déposé que récemment sa demande. La subvention sera donc votée au mois de septembre.

- le dossier des Jeunes Sapeurs Pompiers n'a pas été déposé.

- il est accordé au Cyclo une augmentation de la subvention, compte tenu de la création d'une section supplémentaire « Les petites mains ».

- à contrario pour St Evroult, le montant proposé est inférieur, dans la mesure où un report de 250 € avait été fait l'an dernier d'une autre association.

- la subvention au Compa est calculée en fonction de notre population,

- il est accordé une subvention à « Chaudon loisirs seniors », même si son activité fait un peu concurrence à notre club des anciens, car nous avons des seniors qui vont aux deux.

- comme chaque année il est attribué d'office une subvention à la prévention routière, très utile.

Des interventions sont réalisées à l'école, chaque année, coordonnées par notre policier municipal.

Il y a aura en septembre une délibération complémentaire pour les associations n'ayant pas répondu dans les délais.

Madame JODEAU regrette que les délais ne soient jamais respectés.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission associations pour leur travail et leurs propositions justes et équitables.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve les montants proposés à l'unanimité.

D2019-35 : Mise en place d'une « Etude d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat »

Monsieur le Maire expose que les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sont définies législativement par l'article L303-1 du CCH, modifié par ordonnance n°2014-1543 du 19 décembre 2014 - art. 14. L'OPAH est une procédure contractuelle résultant d'une convention passée pour trois à cinq ans entre une commune, ou un EPCI, et l'ANAH. C'est une offre partenariale qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte sur la réhabilitation des centres-bourgs dévitalisés, des copropriétés dégradées, des adaptations de logements pour les personnes âgées ou handicapées.

Elle comporte plusieurs étapes :

- une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier ou des immeubles du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants...
- une seconde phase d'étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée.
- une phase de rédaction de la convention partenariale d'OPAH ou d'un autre outil.

Les modalités financement de l'étude se répartissent comme suit :

FINANCEURS	MBRE D'HABITANTS (2015)	Part/coût TTC
ANAH (50% HT)		41,7%
ANET	2690	11,3%
BREZOLLES	1847	7,9%
CHATEAUNEUF EN THYMERAS	2664	11,2%
EZY SUR EURE	3609	Etude déjà lancée et financée
IVRY LA BATAILLE	2742	11,5%
NONANCOURT	2283	9,6%
VILLEMEUX SUR EURE	1614	6,8%

* Les pourcentages peuvent être modifiés en fonction du nombre de communes inscrites à l'OPAH

Il convient que la commune de Villemeux-sur-Eure s'engage à participer à l'OPAH sur son centre-bourg et s'engage à verser un premier acompte de 50% du montant de la participation sur présentation d'une attestation de démarrage et le solde de 50% à la clôture de l'étude lorsque la convention partenariale d'OPAH ou d'un autre outil est validée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à la majorité, la participation de la commune à l'étude OPAH et s'engage à verser la participation exposée ci-dessus selon les modalités de versement proposées.

10 pour - 1 abstention (M.BAUBION)

Monsieur le Maire précise que la commune a été choisie sur la base d'un recensement plus ancien et obsolète, compte tenu du renouvellement de la population que nous avons observé. C'est pourquoi il avait des réticences à participer à ce projet. Néanmoins, l'étude ne cible pas uniquement les logements vacants. Tout un volet sera consacré à la rénovation du bâti et des façades. Une première réunion de travail, avec le cabinet SOLIHA, a été organisée le 24 juin. Deux autres réunions sont prévues le 24 septembre et le 8 octobre. Une démarche sera ensuite réalisée auprès des propriétaires pour les informer des subventions dont ils peuvent bénéficier, pour les inciter à améliorer leur habitat. La commune ne participera pas au financement des travaux des particuliers. Le coût estimé pour la commune est de 5300 € environ.

D2019-36 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien sur les routes départementales de catégorie 4 :

Monsieur le Maire indique que l'avenue Charles de Gaulle est une route départementale. Dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés cette année, il convient de signer une convention avec le conseil départemental. Cette convention a pour objet de préciser les modalités d'intervention de financement et de responsabilité du département et de la commune à l'occasion des travaux d'aménagement de la route départementale 140/1, dénommée avenue Charles de Gaulle.

Cette convention prévoit par ailleurs une subvention de 2.744 €, versée par le conseil départemental à la commune, en complément des subventions octroyées au titre du FDI 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention et autorise M. le Maire à procéder à sa signature.

D2019-37 : Convention de mise à disposition d'une parcelle pour l'installation d'un poste de transformation :

Dans le cadre de la création du lotissement des Gâts, il convient de signer avec ENEDIS une convention d'occupation d'un local d'une superficie de 10m², situé 3 Route de Nogent le Roi, faisant partie de l'unité foncière B 1164 d'une superficie de 37m².

Le dit local est destiné à l'installation d'un poste de transformation de courant électrique 28145P0032 et ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Le poste de transformation et les appareils situés sur cet emplacement font partie de la concession et à ce titre seront entretenus et renouvelés par ENEDIS. Ils pourront être utilisés pour la desserte d'autres usagers que le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les termes de la convention proposée et donne pouvoir à Monsieur le Maire procéder à sa signature.

D2019-38 : Travaux d'aménagement de la rue des Guinantiers et Place Raymond Hélix - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Suite à la décision du conseil municipal de lancer une procédure d'appel d'offre, un avis d'appel public à concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 17 juin.

Seul le cabinet AVR Conseil a remis une offre, examinée par la commission travaux 19 juin.

Cette dernière ayant jugé l'offre conforme, Monsieur le Maire propose d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à AVR Conseil, pour un montant de 9.750 € HT, soit 11.700 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à AVR Conseil.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal lui a donné délégation pour tous les marchés inférieurs à 25 000 € HT. Ce point et le suivant ne nécessitaient pas de délibération. Toutefois, s'étant engagé à la transparence sur ces dossiers, l'attribution est soumise au vote du conseil. C'est un chantier sensible, auquel il faudra associer les riverains. Il ne faudra pas se tromper, même si on ignore qu'elle équipe mettra en œuvre le chantier, compte tenu de l'échéance électorale. Monsieur le Maire rappelle que l'opposition n'a pas voté ce projet et s'étonne de cette position. Les élections ne peuvent justifier d'avoir une année blanche en matière de subvention. En effet, les dossiers doivent être déposés en janvier et l'enjeu financier est important puisque les enveloppes de subventions sont de 30% du HT.

Monsieur DOGUET ajoute que l'équipe actuelle a mis en œuvre le projet de la rue des Marnières et du Gué de Ville, alors que les études avaient été conduites par l'ancienne municipalité. Il est inconcevable de ne travailler que 4 ans sur 6 du mandat.

D2019-39 : Travaux de rénovation de la voirie et aménagement de trottoirs Rue Saint Jacques –

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :

Suite à la décision du conseil municipal de lancer une procédure d'appel d'offre, un avis d'appel public à concurrence a été publié. La date limite de réception des offres a été fixée au 17 juin.

Seul le cabinet AVR Conseil a remis une offre, examinée par la commission travaux le 19 juin.

Cette dernière ayant jugé l'offre conforme, Monsieur le Maire propose d'attribuer ce marché de maîtrise d'œuvre à AVR Conseil, pour un montant de 4.250 € HT, soit 5.100 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre à AVR Conseil.

Monsieur le Maire rappelle l'emplacement réservé dans la rue Saint Jacques. Cet emplacement était prévu dans le PLU de 2013 pour agrandir la voie, destinée à desservir les 300 logements prévus dans le secteur de la coulée verte. Il a été décidé en 2016 de le conserver. Cela va permettre de créer des stationnements pour les nouvelles constructions. Il convient de faire une proposition financière aux propriétaires puis procéder à l'acquisition des 183 m².

D2019-40 : Marché à procédure adaptée pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques – attribution du marché :

Suite à la décision du conseil municipal de lancer un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques, un avis d'appel public à concurrence a été publié.

La date limite de réception des offres a été fixée au 18 juin.

Deux entreprises ont déposé une offre, dont l'une avec une variante.

Ces trois propositions ont été examinées par la commission travaux le 19 juin qui a effectué le classement provisoire suivant

1- POIDS LOURDS DROUAI : véhicule RENAULT 130 CV équipé d'un bras GUIMA Palfinger
50.314,76 €

2- ARPOULET UTILITAIRES : véhicule NISSAN 145 CV équipé d'un bras DALBY Minox BRP 49.968,76 €

3- ARPOULET UTILITAIRES : véhicule ISUZU de 123 CV équipé d'un bras DALBY Minox BRP
49.310,76 €

Compte tenu de l'analyse technique exposée, le conseil municipal décide à l'unanimité de confirmer le classement proposé et d'attribuer le marché aux POIDS LOURDS DROUAI.

D2019-41 : Service civique renouvellement de la demande d'agrément :

Nous sommes invités par la DDCSPP à nous positionner dès à présent sur un éventuel renouvellement de notre agrément au titre du service civique.

Le conseil municipal avait délibéré en novembre 2018 pour accueillir un jeune, à compter du mois de janvier 2019, pour une durée de 6 mois.

Cette mission touche à sa fin, et le bilan de l'accueil a été très positif, que ce soit pour la collectivité comme pour le jeune accueilli.

Il est proposé de renouveler notre demande d'agrément en vue d'accueillir un nouveau jeune, sur une période de 10 mois, à compter du 1er octobre 2019, à raison de 24h par semaine.

La mission consisterait à sensibiliser les jeunes et les adultes sur des questions liées au vivre ensemble et à la citoyenneté, en s'appuyant sur l'histoire et la mémoire. Le volontaire devra mettre en place des actions visant à créer du lien entre génération, en s'appuyant sur notre mémoire et notre histoire locale. Ces actions devront permettre la transmission de l'histoire et de la mémoire de notre territoire, afin d'en faire un instrument de lien social et de repères spatiaux temporels.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la demande d'agrément service civique.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique que le plan canicule, niveau 2, a été déclenché. Les services communaux ont été mobilisés pour appeler les personnes âgées et seules. Des visites à domicile ont également été faites par le policier municipal. Les référents participation citoyenne et membres du CCAS ont également été alertés. Une liste des personnes fragiles doit être constituée par le Maire, selon une procédure précise. Mais l'inscription sur cette liste ne peut se faire qu'à la demande de l'usager. A défaut, une extraction de la base électorale, sur certains critères, est possible, dès lors que les personnes concernées en sont informées.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux au lavoir St Pierre sont terminés. La réception est prévue lundi 1^{er} juillet. Les tuiles ont été fournies gratuitement par l'entreprise CAMILOTTO, qui a également fait don de tuiles supplémentaires pour les prochains remplacements.
- Monsieur le Maire rappelle les festivités du 45^{ème} anniversaire du jumelage avec Edesheim, prévues le 13 juillet. Des réunions préparatoires ont lieu, avec les différents acteurs concernés, pour en caler l'organisation.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal du prochain ré-engazonnement des terrains de foot, à la demande de l'ASV. Cela n'a jamais été fait et les terrains sont effectivement en très mauvais état. L'opération est prévue fin septembre, début octobre et nécessitera de suspendre toute utilisation, durant 1 mois, après l'intervention. Le Club de foot est au courant et a pris ses dispositions pour cette période. Par ailleurs, le club de Rugby de Nogent le Roi sollicite un créneau d'entraînement, 13 jeunes villemeusiens étant licenciés dans ce club. Deux encadrants du club sont également villemeusiens. En effet, le club ne peut faire d'entraînement nocturne, le stade de Nogent le Roi n'ayant pas d'éclairage. La demande est à l'étude mais cela ne pourra être accordé qu'en accord avec l'ASV. Un rendez-vous est prévu le 28 août avec le président pour en discuter. Madame TOMIC attire l'attention sur le fait que la pratique du rugby risque d'endommager les terrains.
Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de match, exclusivement des entraînements pour les jeunes.
- Monsieur le Maire informe le conseil de la nomination d'une nouvelle directrice d'école, pour la rentrée prochaine. Madame GAMBIER, actuellement directrice de l'école de Goussainville prendra ses fonctions en septembre, en remplacement de Madame BOUSSARD.

Tour de table :

- Madame JODEAU rend compte de la dernière réunion déchets, portant sur le rapport d'activités 2018. Globalement, les tonnages collectés sont restés stables, par rapport à 2017. D'un point de vue financier, le budget global de fonctionnement a augmenté de 4% par rapport à 2017, avec des dépenses de 3,4 Millions d'euros et 3,5 € Millions de recettes. La section d'investissement est d'1,1M, équilibrée uniquement avec l'excédent d'investissement et un virement de la section de fonctionnement. Malgré un coût de collecte à l'habitant, supérieur de 30 € par rapport à la moyenne nationale (140 € par habitant en 2018), les contributions ne permettent pas de couvrir l'ensemble des charges. Ce coût s'explique par un niveau de service élevé, dont une collecte bio déchets, sur une partie du territoire, ce qui est le cas de peu de collectivités en France. Une convention de coopération a été signée avec le SITREVA (syndicat de traitement comptant 235 communes et 311 000 habitants sur 4 départements), pour l'année 2019, en vue d'une adhésion à compter de 2020. Le SITREVA gèrera, à terme, les déchèteries et le centre de tri. Les bornes d'apport volontaire emballages et journaux magazines seront prochainement supprimées, puisqu'elles font doublons avec le service en porte à porte. La collecte des déchets verts sera maintenue, mais les sacs deviendront payants. La collecte des encombrants sera réalisée fin d'année, mais certainement pour la dernière fois. Un service payant, sur appel remplacera la collecte actuelle.

Par ailleurs, Madame JODEAU informe le conseil municipal qu'un second nettoyage de la commune sera organisé, à la demande des enfants du centre de loisirs, le vendredi 20 septembre. Elle souhaite pouvoir organiser un nettoyage le lendemain, 21 septembre, avec les associations et élus, comme au printemps, et compte sur la participation du plus grand nombre.

Enfin, Madame JODEAU souhaite féliciter Nathalie JOLIBOIS ainsi que son équipe pour la très belle fête de l'été, organisée avec la participation de l'APEV. Au moins 300 personnes y sont venues.

- Monsieur DOGUET informe le conseil que la déchèterie de Dreux a été fermée durant la canicule. Il qualifie cela d'inadmissible, d'autant que les usagers venus, avec leur voiture chargée, ne sont certainement pas rentrés chez eux avec leurs déchets. Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, de la recrudescence des dépôts sauvages.
- Madame TOMIC fait le point sur les festivités du 13 et 14 juillet. Le 13 au matin, dans le cadre du jumelage, un pot sera offert à partir de 11h00. Le 13 au soir, le traditionnel repas, suivi de la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice au stade. Le 14 aura lieu le pic-nique républicain à midi suivi d'animations.
- Madame AYMÉ-PAPILLON fait le point sur l'avancement de la Maison de Santé Pluridisciplinaire. Il n'y aura finalement pas de dentiste. Cela était trop compliqué, leur cahier des charges pour les locaux étant très différent. L'extension a été réattribuée aux kinésithérapeutes, un permis modificatif sera donc déposé en cours de construction pour modifier les ouvertures. Par ailleurs, de nombreux jeunes professionnels de santé ont intégré l'équipe, ce qui est très positif car ils vont pouvoir prendre en charge de nouveaux patients. Enfin un partenariat est en cours d'élaboration avec l'hôpital pour accueillir des assistants médicaux.

Monsieur le Maire précise que les ordres de services ont été lancés ce jour. Les VRD sont prévus entre le 15 et le 30 juillet. Le Gros œuvre sera réalisé en septembre et le clos et couvert est prévu pour février. La livraison est attendue pour entre juin et septembre 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

Le Maire,
Daniel RIGOURD.

Les Conseillers,

Le secrétaire de séance,
Nadine AYMÉ-PAPILLON.